

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
14 décembre 2015**

Le quatorze décembre deux mil quinze à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge VANDEWALLE, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Michaël NEGI, Valérie GUÉNÉ, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Hervé DEVILLERS, Marc DAVENNE, Xavier BLÉRY, Nathalie HÉNON, Emmanuel CHRÉTIEN, Séverine HUBRY, Aurore LOISEAU, Christophe DANZELLE.

Absente excusée : Madame Sophie DELACHE

Assistait également à la réunion : Madame Angéline LECONTE, secrétaire de Mairie.

PROTOCOLE FINANCIER

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de protocole d'accord avec la Société Médica-France concernant l'indemnisation à venir pour la détérioration de la chaussée de la rue de la 4ème Division d'Infanterie Coloniale.

Il rappelle que l'indemnisation fait suite à une procédure relativement longue (près de trois ans) engagée auprès de la Cour Administrative d'Amiens, consultation de plusieurs huissiers et d'expertise effectuée à la demande du Tribunal.

Le montant proposé correspond à celui fixé par l'expert, approuvé par le Tribunal ainsi que par le Conseil Municipal. Il s'élève à la somme de 33 998.84 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et consulté le protocole d'accord, décide à l'unanimité d'approuver la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord en l'état.

SITUATION DU SYNDICAT DES EAUX (SIEA)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation du Syndicat des Eaux d'Avrechy qui est concerné par le paragraphe 7 de la proposition du Préfet de l'Oise proposant le regroupement de 11 syndicats existants en un seul, y ajoutant dix Communes isolées.

La loi NOTRe prévoit que la compétence « eau » sera reprise obligatoirement par les Communautés de Communes en 2020, exception faite de celles qui bénéficient d'une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée (DGF) qui devront prendre cette compétence en 2018. C'est le cas de celle du Plateau Picard.

Il n'y a donc pas d'intérêt, pour le Syndicat des Eaux d'Avrechy, de se retrouver dans un syndicat à durée limitée qui entraînerait de nombreux inconvénients dans la gestion de notre réseau sans tenir compte des problèmes sociaux que cela créerait, chaque Syndicat ayant du personnel qui se trouverait contraint de travailler durant deux ans dans ce nouveau Syndicat avant d'être repris par la Communauté de Communes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le réseau d'eau de notre Syndicat constitue l'un des plus performants en terme de qualité avec un rapport prélèvement sur la nappe/distribution supérieur à 85%. Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver la délibération ci-dessous :

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 publiée le 17 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 proposant une nouvelle étape dans l'organisation territoriale,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise présenté par Monsieur le Préfet le 12 octobre dernier à la CDCI, qui prévoit la fusion en un syndicat unique des onze syndicats des eaux du territoire,

Considérant que le SIEA regroupe 12 communes et alimente en vente d'eau deux autres communes, ce qui lui confère un rayonnement sur les Communautés de Communes du Clermontois et du Plateau Picard,

Considérant que le SIEA a des canalisations, des branchements en excellent état et sept sites entretenus en tout point, qu'il est la troisième entité d'eau potable de France et le seul à posséder une décarbonatation sans produit chimique

Considérant que le schéma proposé est défavorable au projet de la Communauté de Communes du Plateau Picard d'une gestion unifiée, globale et cohérente de la ressource en eau sur le territoire,

Considérant que la motivation préfectorale indique que le projet s'appuie sur une expérimentation engagée sur le Plateau Picard, laquelle portait sur **toutes** les structures du territoire compétentes en eau potable et non pas sur les onze syndicats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis défavorable à la proposition n°7 du schéma départemental de coopération intercommunale, transmis par le Monsieur le Préfet de l'Oise.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15. La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.